

Initiales de la présidence

---

**Procès-verbal**

Initiale de la direction

**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**de l'École du Dôme**

No de la résolution ou  
annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 3e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire  
2025-2026 tenue le 3 décembre 2025 à 18h30, en présence.

**PRÉSENCES**

Corsius, Linda	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
Dupuy, Didier	Personnel de soutien
Farrell, Eva	Enseignante
Prévost, Brigitte	Service de garde
Néron, Jessica	Parent
Licea, Sara	Parent
Pelletier, Marie-Elen	Direction
Régimbald, Émilie	Parent
Roux, Marie-Christine	Enseignante
Sempels, Anne	Parent
Vézia, Marie-Christine	Parent
Lessard, Caroline	Direction-adjointe

**ABSENCES**

Joel Gabbay	Enseignant
-------------	------------

Initiales de la présidence

---

Initiale de la direction

**Procès-verbal**  
**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'École du Dôme**

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidence accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Jessica Néron présente l'ordre du jour. Des modifications sont apportées : un suivi de Linda Corsius dans les éléments divers. Cet ordre du jour est proposé par Didier Dupuy et appuyé par Linda Corsius. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modification.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal est proposé par Émilie Régimbald, appuyé par Linda Corsius et adopté à l'unanimité.

**4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune affaire découlant du procès-verbal.

**5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucune intervention du public.

**6. INFORMATIONS**

**a) Suivi du projet éducatif (Art. 37 et 97.1)**

- La direction présente les résultats de la première étape scolaire en lien avec les trois objectifs du projet éducatif de l'école. Les données concernant l'objectif lié à la lecture sont jugées encourageantes.

**b) Suivi du budget annuel de l'établissement (Art. 96.24 et 110.3)**

- Service de garde : le budget s'élève à 480 000\$. La direction confirme que l'établissement fait face à une réduction des allocations touchant les salaires. Toutefois, malgré cette coupe, la situation financière est jugée en bonne posture.

**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Initiale de la direction

**de l'École du Dôme**

- L'an dernier, un déficit de 30 000 \$ a été enregistré. Ce déficit est principalement attribuable aux dépenses liées à la peinture des locaux et à des enjeux au niveau des calculs budgétaires prévisionnels.

**c) Suivi des approbations de la direction (Art. 96.15)**

- Le Conseil d'établissement prend acte des informations déposées par la direction en conformité avec l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique.

**d) Loi 94**

- Cette loi n'a pas d'incidence sur le personnel actuel de l'école, car les personnes concernées étaient en poste avant le 19 mars 2025.
- La Loi s'applique également aux bénévoles qui doivent s'abstenir de porter des signes religieux dans le cadre de leurs fonctions.
- La direction reste en attente d'une communication officielle et de directives précises de la CSSPO concernant l'application et l'étendue de cette loi.

**e) Suivi du sous-comité allergies**

- Il n'y a pas de développement à signaler pour l'instant.

**7. CONSULTATION**

**a) Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves (Art. 89.2 et 110.4)**

- La consultation obligatoire auprès des élèves sera réalisée au moyen du sondage bien-être. Ceci est proposé par Caroline Desrosiers et appuyé par Marie-Christine Roux.

**b) Photos, traiteur (Art. 91)**

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

- Les enseignantes, les parents ainsi que la direction se disent satisfaits des services offerts par Photomania. L'organisation est jugée efficace et le service de reprise des photos est apprécié. Considérant, la satisfaction générale des parents, du personnel et de la direction, le conseil d'établissement décide de reconduire le contrat avec Photomania pour l'année scolaire 2026-2027, malgré certaines réserves exprimées concernant la vente jugée insistante. En conséquence, sur proposition de Marie-Christine Roux et appuyé par Linda Corsius, il est résolu à l'unanimité de reconduire le contrat avec Photomania pour l'année scolaire 2026-2027.
  
- Marie-Elen Pelletier informe le conseil qu'elle déposera une demande auprès du programme *Cantine pour tous*. Les demandes doivent être soumises annuellement et les écoles ayant un indice de défavorisation plus élevé sont priorisées. Un suivi est prévu à la prochaine rencontre concernant les critères de sélection des traiteurs, notamment en ce qui a trait à la gestion des allergies alimentaires. Des questionnements sont soulevés quant aux garanties offertes par les traiteurs concernant les mesures de précaution. Marie-Elen Pelletier a envoyé un courriel afin d'obtenir des garanties concernant les mesures de précaution mises en place par le traiteur Mazzola. La possibilité de retenir deux options de traiteurs sera également explorée.

**c) Critères de sélection pour la nomination du directeur de l'école (Art. 96.8)**

- L'an dernier, les critères ont été établis. Le conseil d'établissement doit être consulté chaque année à ce sujet. Parmi les défis, il est à

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

noter que la clientèle présente des situations socio-économiques variées.

- Attendu que les articles 79 2° et 96.8 de la *Loi sur l'instruction publique* définissent que le conseil d'établissement doit être consulté quant aux critères de sélection de la direction de l'école ;
- Attendu la communication transmise par la direction générale du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais invitant le conseil d'établissement à compléter le formulaire intitulé *Sondage – critères de sélection des directions d'établissement* ;
- Attendu les échanges tenus entre les membres du conseil d'établissement ;
- Il est proposé par Marie-Christine Roux et appuyé par Eva Farrell;
- QUE le conseil d'établissement adopte le formulaire complété intitulé *Sondage – critères de sélection d'une direction d'école idéale* qui définit les critères jugés prioritaires en vue de la sélection d'une direction d'école, advenant qu'une nomination s'avère nécessaire.

## 8. DÉCISIONS

CE # 25-26-01

- a) **Adoption, selon la forme prescrite par le ministre, du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (Art. 75.1):**

Marie-Elen Pelletier répond aux commentaires.

**CONSIDÉRANT** la consultation au comité bien-être;

**CONSIDÉRANT** la consultation au conseil des enseignants;

**CONSIDÉRANT** la consultation au conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** les changements discutés;

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Brigitte Prévost et appuyé par Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER le plan de lutte tel que proposé.**

CE # 25-26-02

**b) Approbation de l'utilisation des locaux de l'école mis à disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserves des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par le centre de service scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école (art. 93)**

- Il est proposé que le gymnase soit utilisé à des fins de location les jeudis soir. Sur proposition de Marie-Christine Roux et appuyé par Didier Dupuy, cette décision est adoptée à l'unanimité.

CE # 25-26-03

**c) Approbation des activités parascolaires pour l'hiver 2025 (Art. 90)**

Il est proposé d'approuver l'offre d'activités parascolaires pour l'hiver 2025 tel que présenté.

- Futsal (3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup>) : Remarque : les prix sont moins élevés qu'à l'automne et il n'est pas nécessaire de payer les frais de RSEQ.
- Dimension sportive :
- Futsal (Préscolaire à 2<sup>e</sup> année), Cheerleading (Préscolaire à 2<sup>e</sup> année), Sciences (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année), Éveil artistique (Préscolaire à 2<sup>e</sup>)
- Cours de gardiens avertis durant une journée pédagogique (20 février). À partir de 11 ans.

L'offre d'activités parascolaires est proposée par Brigitte Prévost, appuyée par Caroline Desrosiers et adoptée à l'unanimité.

**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**de l'École du Dôme**

**9. DIVERS**

**a) Poubelles pour produits hygiéniques**

- Linda Corsius demande un suivi par rapport aux poubelles pour produits hygiéniques. Marie-Elen Pelletier informe que deux toilettes sur quatre sont équipées de poubelles à l'étage, dont une qui devra être relocalisée.

**10. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO**

- La vérification des poubelles pour produits hygiéniques a été souligné comme bon coup. À l'école, il est souhaitable de rendre les produits hygiéniques accessibles aux élèves sans passer par le secrétariat, éventuellement directement dans les classes. Un suivi sera effectué et le sujet sera abordé lors d'une rencontre du personnel.
- Transport scolaire : nécessité de s'assurer que le service soit adapté aux classes EHDAA.
- Programme éco-citoyen : initiative réussie observée dans une autre école.

**11. PROCHAINE SÉANCE**

- Le 11 février 2025 à 18h30 (En virtuel).

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

21H04

---

Jessica Néron

Présidence

---

Marie-Elen Pelletier

Direction